

15ème législature

Question N° : 29027	De M. Éric Pauget (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Pour un soutien spécifique des activités sportives touristiques de plein air	Analyse > Pour un soutien spécifique des activités sportives touristiques de plein air.
Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 23/02/2021 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 18/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Pauget alerte Mme la ministre des sports sur l'impérieuse nécessité d'engager un accompagnement spécifique des acteurs para-touristiques du sport de plein air actuellement confrontés à la crise sanitaire du coronavirus qui bouscule leurs habitudes et bouleverse leur avenir. En ce sens, il lui rappelle que le strict confinement indispensable mis en place par le Gouvernement, permettant de lutter contre la propagation du coronavirus, a inévitablement entraîné ou forcé de nombreuses entreprises ou associations à des fermetures administratives ou commerciales. Cette paralysie sociale affecte lourdement les activités professionnelles et plus fortement encore celles du milieu touristique, dont la saison estivale est aujourd'hui gravement compromise. Pourtant, malgré l'importance stratégique de l'économie du tourisme, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures d'accompagnement et de soutien, qui ne prennent pas en considération ces nombreux acteurs para-touristiques qui se retrouvent exclus d'un périmètre réservé aux entreprises. Or l'activité économique des associations sportives de plein air dépend directement des faveurs du climat, et, *in fine*, du tourisme qui en émane naturellement et auquel elles participent activement. En effet, de nombreuses activités touristiques sportives telles que le golf, la plongée sous-marine, le ski nautique, le *canyoning* ou les randonnées de montagne, pour ne citer qu'elles, réalisent la majeure partie de leurs prestations durant les périodes de vacances scolaires ou estivales. De plus, il tient à alerter Mme la ministre des sports sur les difficultés qui impactent ces activités touristiques à vocation sportive, car elles auront inévitablement de graves conséquences sur les emplois saisonniers. En conséquence, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement a envisagé d'accompagner ces secteurs associatifs relevant à la fois de l'économie, du tourisme et des sports, qui se sentent aujourd'hui abandonnés à leurs seules angoisses alors que la distanciation sociale est par nature totalement applicable à ces activités de plein air.